

# DOSSIER RESSOURCE

Ce dossier comporte 15 pages numérotées de 1 à 15

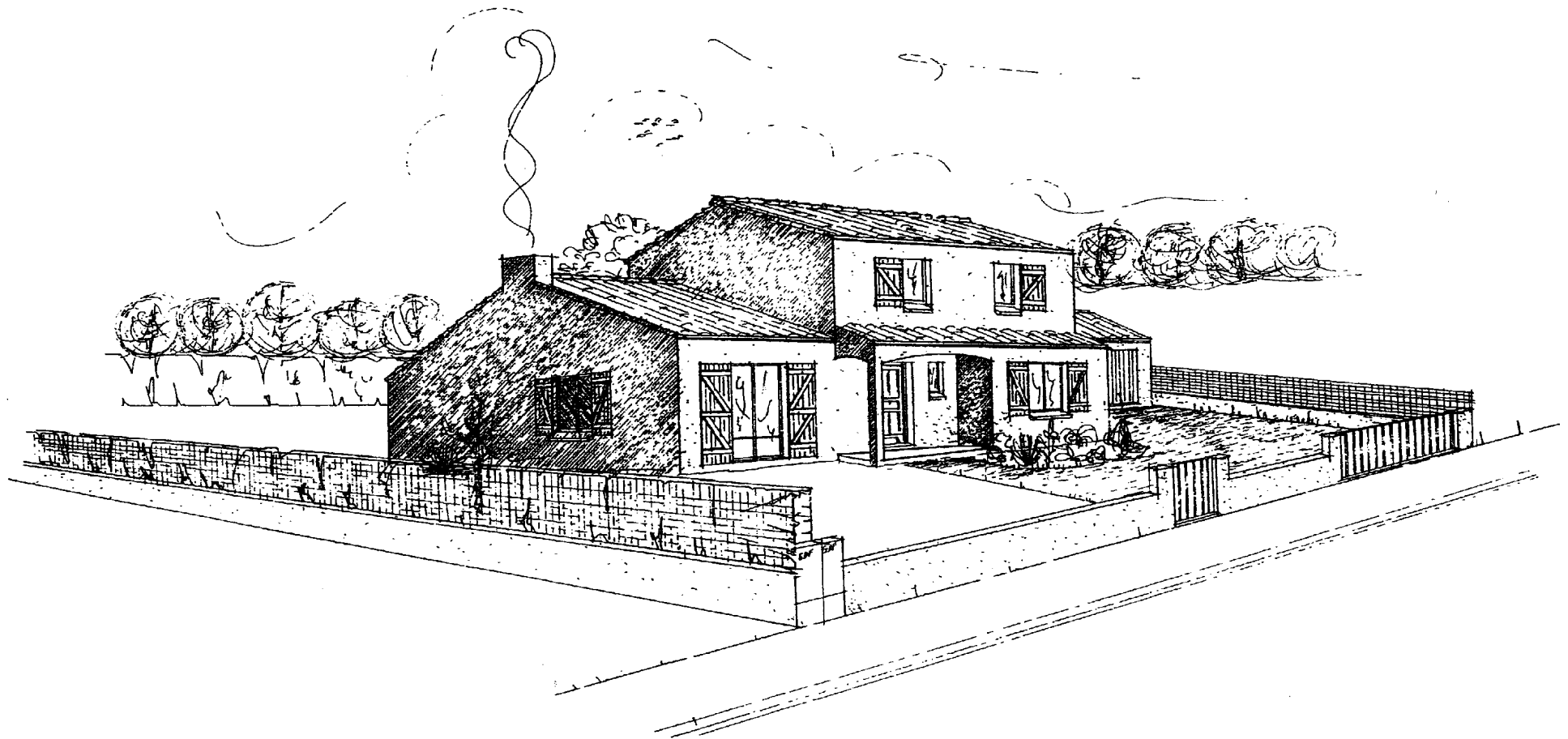
Ressource pour la question		
Schémas généraux / Elévations / Plans de coupe	<b>Pages 2/15 à 9/15</b>	<b>2 pages 2/10 et 3/10</b>
Ressource domaine électrique et habilitation électrique	<b>Page 10/15</b>	<b>5 et 6 pages 7/10</b>
Ressource domaines Gaz et VMC	<b>Page 11/15</b>	<b>4 pages 6/10 et 7 pages 8/10</b>
Ressource domaine hydraulique	<b>Pages 12/15 à 14/15</b>	<b>8 pages 8/10 et 9/10</b>
Ressource domaine hydraulique	<b>Page 15/15</b>	<b>3 pages 4/10 et 5/10</b>

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	<b>CAP</b>	<b>Installateur Sanitaire</b>	<b>SESSION 2004</b>	Code	Forme	Durée	<i>Analyse d'une situation professionnelle</i>	Coeff.	<b>4</b>
SECTEUR 8 - BATIMENT			Epreuve	<b>EP 1</b>	Ecrite	3 h	Dossier ressource	Feuille	1 / 15

40555



# DOCUMENT GRAPHIQUE

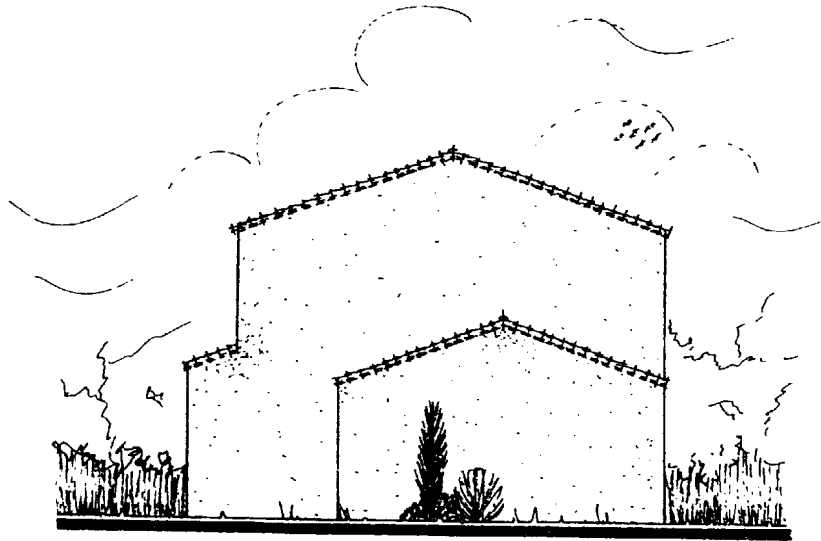


40555

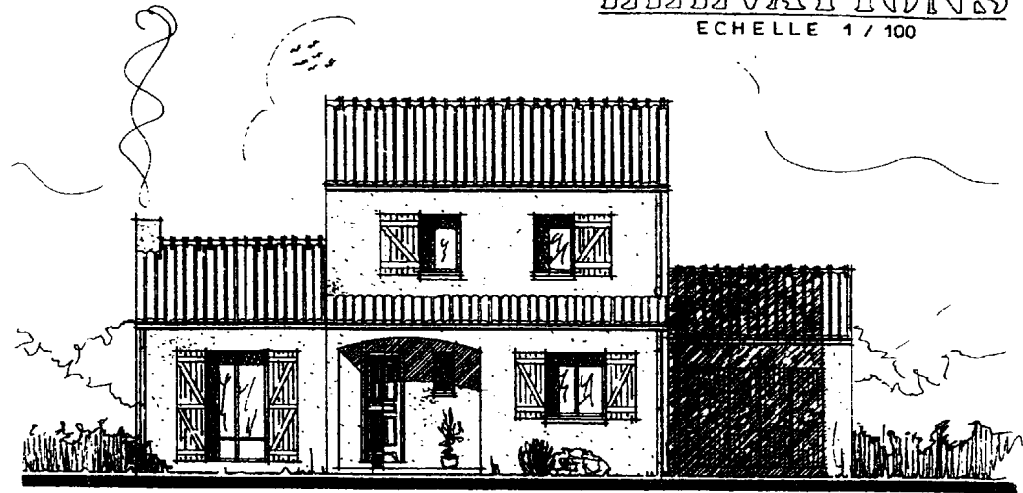
GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	CAP	Installateur Sanitaire	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	<i>Analyse d'une situation professionnelle</i>	Coeff.	4
SECTEUR 8 - BATIMENT			Epreuve	EP 1	Ecrite	3 h		Dossier ressource	Feuille

# ELEVATIONS

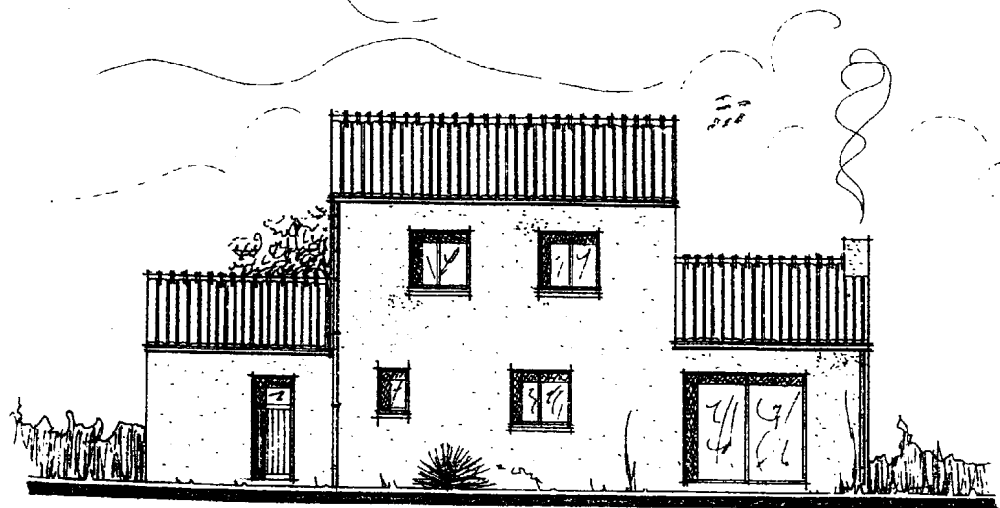
ECHELLE 1 / 100



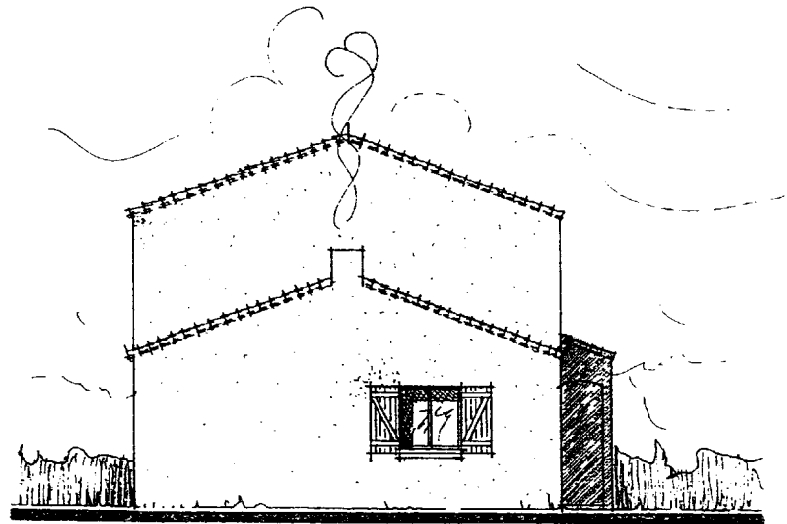
PIGNON NORD EST



FACADE SUD EST



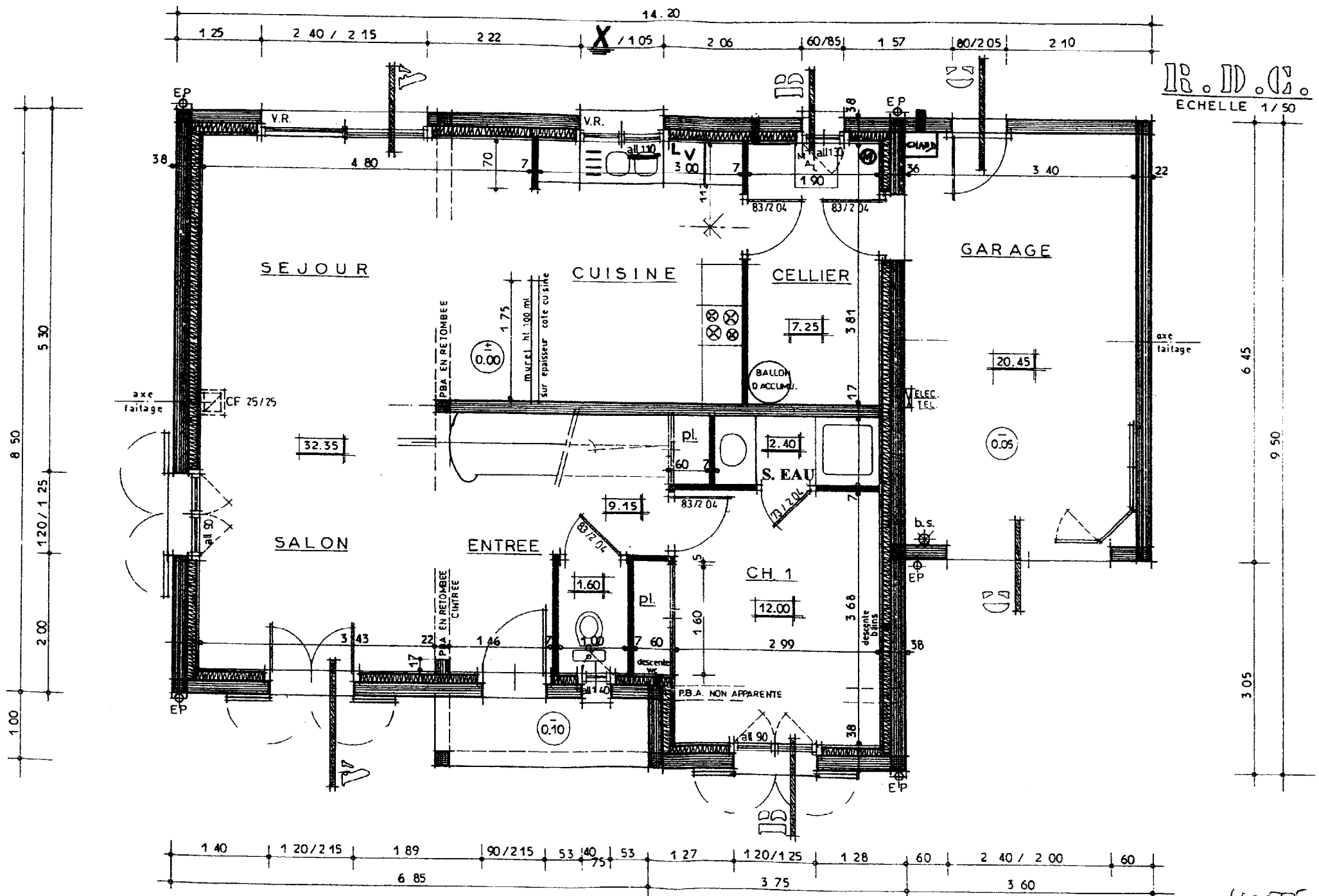
FACADE NORD OUEST



PIGNON SUD OUEST

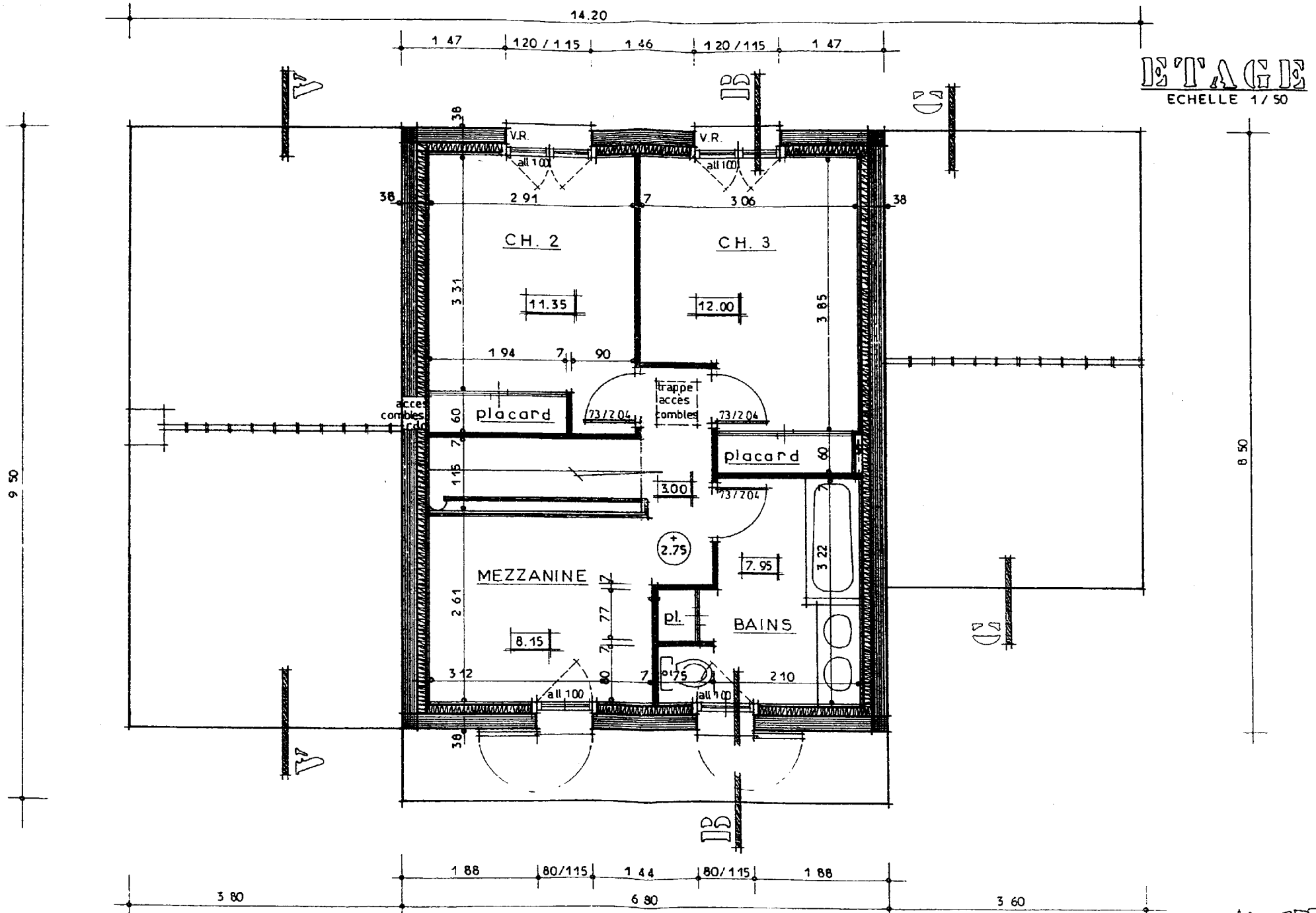
40555

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	CAP	Installateur Sanitaire	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	Analyse d'une situation professionnelle	Coeff.	4
SECTEUR 8 - BATIMENT			Epreuve	EP 1	Ecrité	3 h		Dossier ressource	Feuille



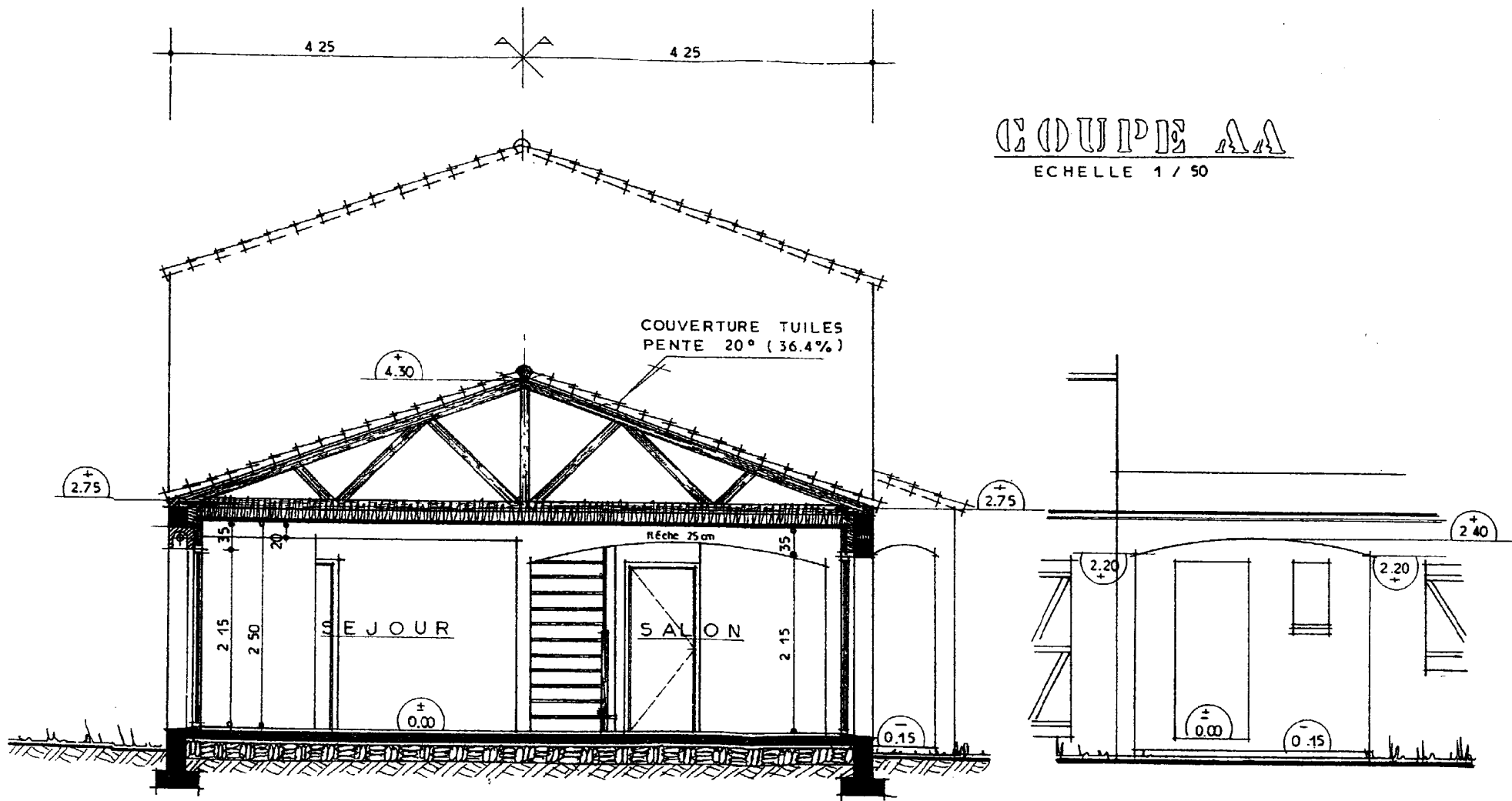
40555

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	CAP	Installateur Sanitaire	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	Analyse d'une situation professionnelle	Coeff.	4
SECTEUR 8 - BATIMENT			Epreuve	EP 1	Ecrite	3 h	Dossier ressource	Feuille	5 / 15



40555

GRUPEMENT INTERACADEMIQUE II	<b>CAP</b>	<b>Installateur Sanitaire</b>	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	<i>Analyse d'une situation professionnelle</i>	Coeff.	4
SECTEUR 8 - BATIMENT			Epreuve	<b>EP 1</b>	Ecrite	3 h	Dossier ressource	Feuille	6 / 15

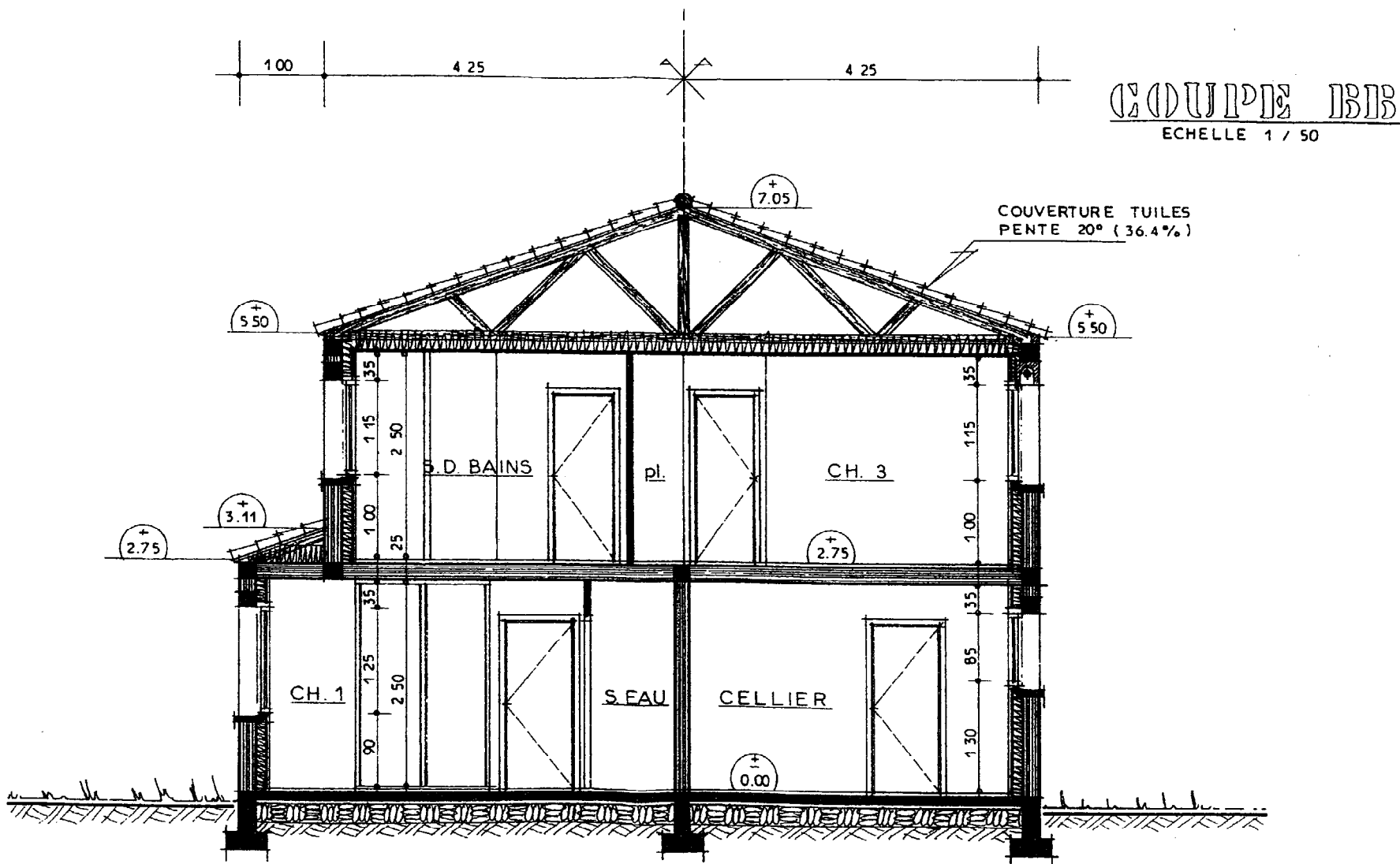


# COUPE AA

ECHELLE 1 / 50

40555

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	CAP	Installateur Sanitaire	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	Analyse d'une situation professionnelle	Coeff.	4
SECTEUR 8 - BATIMENT			Epreuve	EP 1	Ecrite	3 h		Dossier ressource	Feuille



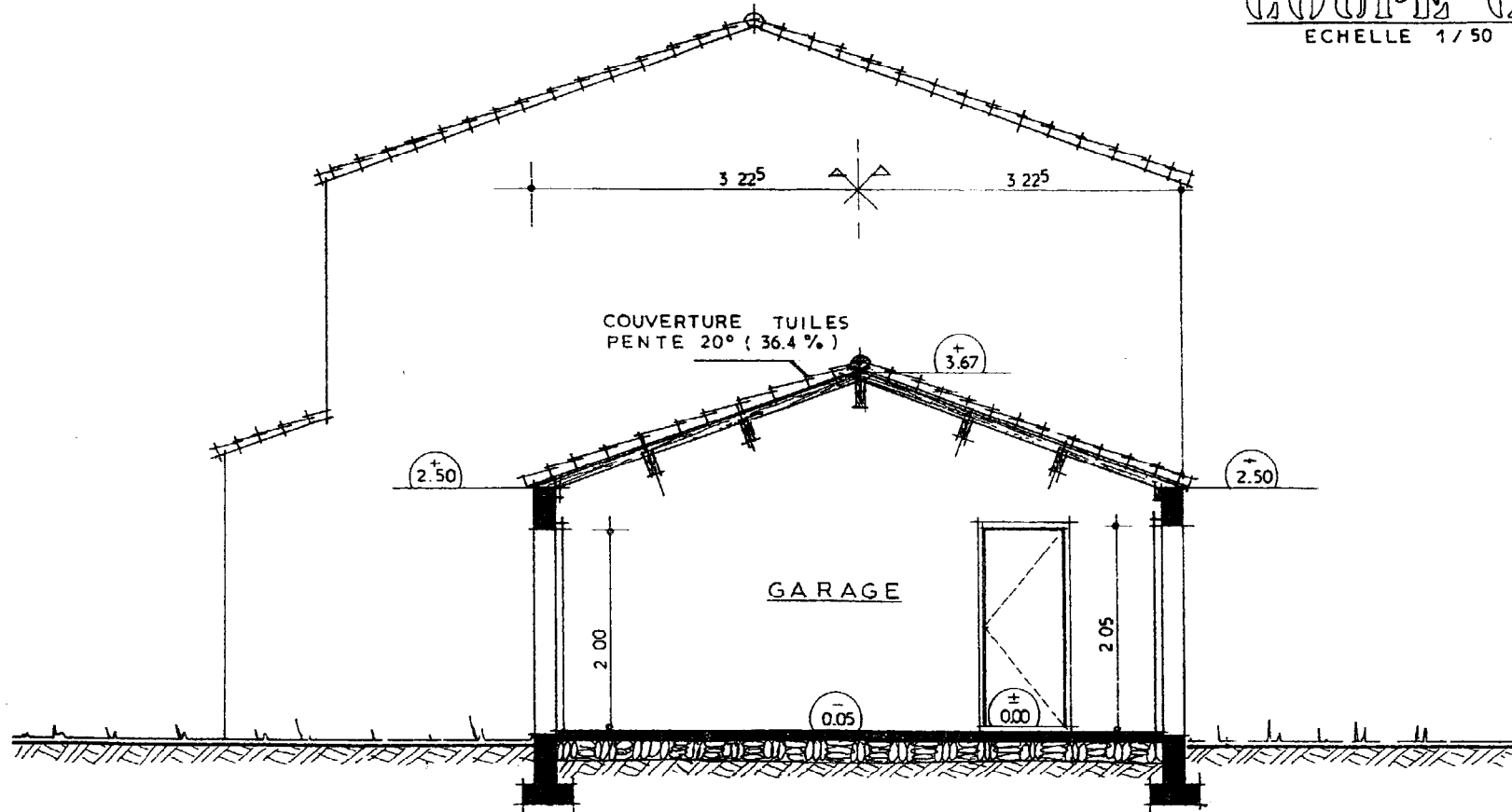
**COUPE BB**  
EHELLE 1 / 50

40555

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	CAP	Installateur Sanitaire	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	Analyse d'une situation professionnelle	Coeff.	4
SECTEUR 8 - BATIMENT			Epreuve	EP 1	Ecrite	3 h		Dossier ressource	Feuille



**COUPE CC**  
 ECHELLE 1 / 50



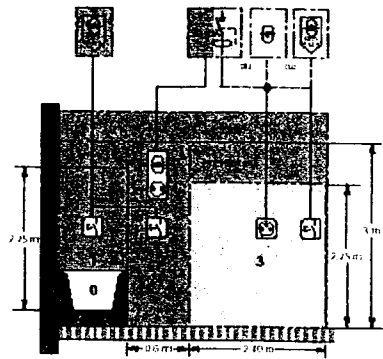
40555

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	CAP	Installateur Sanitaire	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	Analyse d'une situation professionnelle	Coeff.	4
SECTEUR 8 - BATIMENT			Epreuve	EP 1	Ecrite	3 h		Dossier ressource	Feuille

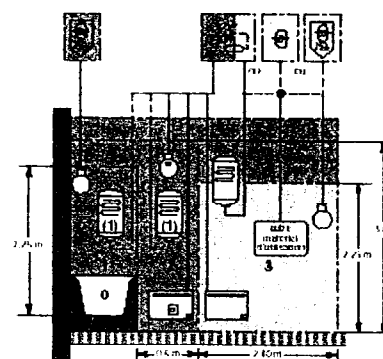
# RESSOURCE DOMAINE ELECTRIQUE ET HABILITATION ELECTRIQUE

## Les volumes de la salle de bain

Appareillage :



Matériel d'utilisation :



source TBTS  $\approx 12 V \sim$   
ou  $30 V \sim$  à installer en  
dehors des volumes 0, 1, 2



matériel de  
classe II



source par  
transformateur de  
séparation



source TBTS  $\approx 50 V$



dispositif différentiel  
haute sensibilité 30 mA

- Les chauffe-eau à accumulation doivent être installés dans le volume 3 et hors volume. Si les dimensions de la salle d'eau ne permettent pas de les installer dans ces volumes, ils peuvent néanmoins être installés dans :
- le volume 2, à la condition que les canalisations d'eau soient en matériau conducteur.
  - le volume 1 à la condition qu'ils soient de type horizontal et placés le plus haut possible et que les canalisations d'eau soient en matériau conducteur.

Les chauffe-eau instantanés peuvent également être installés dans les volumes 1 et 2 à condition que les canalisations d'eau soient en matériau conducteur.

## Indices de protection des matériels installés dans les différents volumes

volume	indice de protection	symbole mini	
		luminaire	appareils électrodomestiques
0	IP x 7	▲ ▲	▲ ▲
3	IP x 1	▲	▲

Lorsqu'un faux plafond ajouré est disposé dans le volume 2 (hauteur comprise entre 2,25 m et 3 m par rapport au sol) l'espace situé au-dessus de ce plafond, dans les dimensions du volume 2 est également assimilée au volume 2.

Lorsqu'un faux plafond ferme est disposé dans les volumes 1 et 2 (hauteur sous plafond  $\leq 2,25$  m par rapport au sol) l'espace situé au-dessus de ce plafond, dans les dimensions du volume 1 et 2 est assimilée au volume 3.

L'espace situé au-dessous de la baignoire ou de la douche et sur leurs cotés est assimilée au volume 3 s'il est fermé et accessible par une trappe prévue à cet usage et pouvant être ouverte seulement à l'aide d'un outil. Dans le cas contraire, les règles du volume 1 s'appliquent à cet espace. Dans les deux cas, le degré de protection minimal IP X3 est requis.

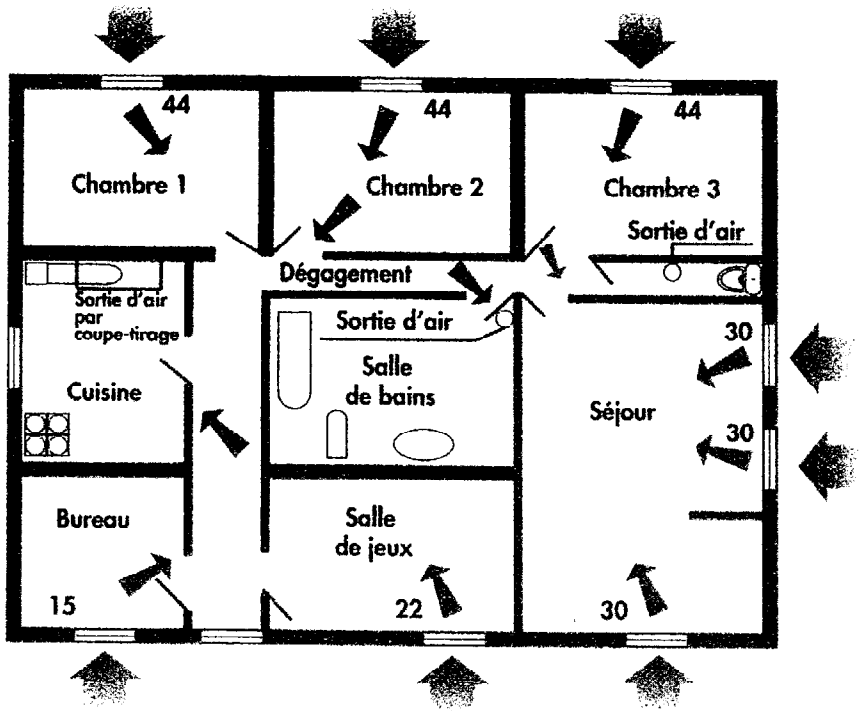
## TABLEAU DES DIFFERENTES HABILITATION

Habilitation du personnel	Opérations Travaux		Intervention en BT
	Hors tension	Sous tension	
Non électricien	BO ou HO		
Exécutant électricien	B1 ou H1	B1T ou H1T	BR
Chargé d'intervention			
Chargé de travaux	B2 ou H2	B2T ou H2T	
Chargé de consignation	BC ou HC		BC
Agent de nettoyage sous tension		BN ou HN	

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	CAP	Installateur Sanitaire	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	Analyse d'une situation professionnelle	Coeff.	4
SECTEUR 8 - BATIMENT			Epreuve	EP 1	Ecrite	3 h			

40555

# RESSOURCES DOMAINES GAZ et VMC



**Pour vous aider à choisir vos appareils**

Taille de votre foyer		
Votre équipement se compose de : 	Chauffe-bains 23 kW ou chaudière instantanée de 23 kW ou +	Chaudière instantanée de 27 kW ou +
... ou équivalents à 3 points de puisage	Chaudière 21 kW ou +, à ballon de 40 à 75 litres ou accumulateur indépendant de 75 à 100 litres	Chaudière 21 kW ou +, à ballon de 75 à 100 litres ou accumulateur indépendant de 100 à 150 litres
	Chaudière 28 kW avec réserve de moins de 10 litres	Chaudière 21 kW ou + à ballon de 40 à 75 litres
... ou équivalents à plus de 3 points de puisage	Chaudière 21 kW ou +, à ballon de 75 à 150 litres ou accumulateur indépendant de 100 à 150 litres	Chaudière 21 kW ou +, à ballon de 150 litres ou + ou accumulateur indépendant de 200 litres ou +

L'eau chaude confortable

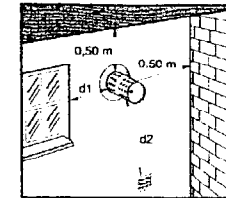
■ L'eau chaude performante

☼ L'eau chaude idéale

### Sortie des produits de combustion :

#### Obstacles

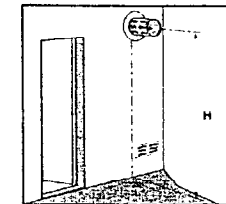
Ne pas placer la sortie de la microventouse à moins de 0,50 m de tout obstacle important (mur perpendiculaire, sous pente, sol, balcon etc...).



#### Ouvrant/ventilation

Respecter impérativement les 2 distances :  
 - d1 = mini 0,40 m  
 - d2 = mini 0,60 m

Les distances d1 et d2 s'entendent de l'axe de l'orifice d'évacuation des gaz brûlés au point le plus proche du nu extérieur de toute baie ouvrante ou de tout orifice d'entrée d'air de ventilation.



#### Voie publique ou privée

Si la sortie de la microventouse débouche sur une voie publique ou privée, à une hauteur H inférieure à 1,80 m, un déflecteur inamovible donne aux gaz évacués une direction sensiblement parallèle au mur.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	CAP	Installateur Sanitaire	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	Analyse d'une situation professionnelle	Coeff.	4
SECTEUR 8 - BATIMENT			Epreuve	EP 1	Ecrite	3 h			

40555

**Europlus : une promesse de bien être.**

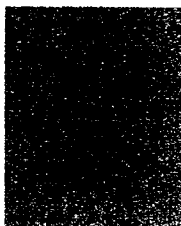
Sa forme élancée et ses bagues de décoration lui donnent un esprit résolument contemporain. Les modèles pour lavabo et bidet sont munis d'un bec extractible qui améliore la flexibilité et le confort d'utilisation. Un limiteur de température peut compléter la robinetterie. Option réf. 46 308 ou 46 375 pour la réf. 33 992.

- **Longévité et confort** : la cartouche à disques en céramique de conception spéciale garantit une souplesse de manœuvre et une longévité exceptionnelle. Sa poignée évidée renforce sa maniabilité
- **Sécurité** : flexibles de raccordement montés en usine pour une garantie parfaite d'étanchéité
- **Choix** : large choix de finition pour la salle de bains et la cuisine

## Lave-mains



**33 992**  
Mitigeur monocommande 1/2"  
Avec flexibles de raccordement  
Garniture de vidage  
Hauteur 125 mm. Saillie 103 mm



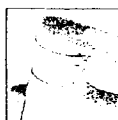
## Index des couleurs salle de bains



Chromé



IG = chromé/doré



L = blanc

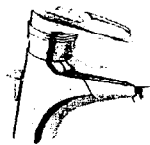
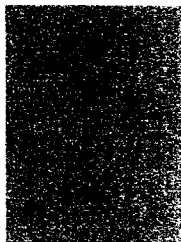
## Index des couleurs robinetterie cuisine



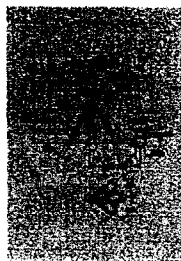
## Lavabo



**33 991**  
Mitigeur monocommande 1/2"  
Avec flexibles de raccordement  
Garniture de vidage  
Hauteur 148 mm. Saillie 120 mm



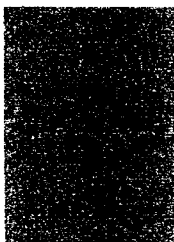
**33 195**  
Mitigeur monocommande 1/2"  
Avec flexibles de raccordement  
Bec extractible  
Garniture de vidage  
Hauteur 158 mm. Saillie 133 mm



## Bidet



**33 993**  
Mitigeur monocommande 1/2"  
Avec flexibles de raccordement  
Mousseur à rotule  
Garniture de vidage



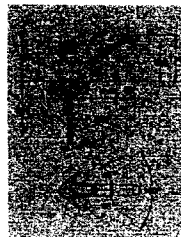
**33 242**  
Mitigeur monocommande 1/2"  
Avec flexibles de raccordement  
Bec extractible  
Garniture de vidage



## Cuisine



**33830**  
Mitigeur monocommande 1/2"  
Avec flexibles de raccordement  
Bec coulé orientable  
Hauteur 174 mm. Saillie 230 mm  
Existe en L, PP, VV et RR



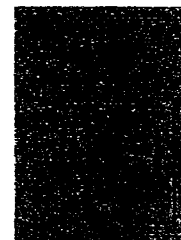
**33833**  
Mitigeur monocommande 1/2"  
Avec flexibles de raccordement  
Bec coulé orientable et douchette extractible  
2 jets (normal/pluie)  
Hauteur 183 mm. Saillie 244 mm  
Existe en L, LL, UU et RR



## Bain-douche



**34 001**  
Mitigeur thermostatique mural 1/2"  
Poignée Aquadimmer  
Manette graduée avec sécurité à 38°C  
Filtres et clapets anti-retour incorporés  
Raccords S à rosace  
Entraxe 150 x 25 mm  
Eroues laiton



**19 036**  
Mitigeur monocommande 3 trous  
Montage sur banquette technique  
Façade seule comprenant :  
- mitigeur monocommande à cartouche céramique  
- bec déverseur avec aérateur et inverseur automatique bain/douche  
- garniture de douche avec douchette Relaxa Plus  
Shampooing procédé SpeedClean et flexible  
2 000 mm métallique chromé  
A associer impérativement au châssis 33 339



**33 638**  
Mitigeur mural monocommande 1/2"  
Inverseur automatique  
Raccords G à roses  
Entraxe 150 x 25 mm



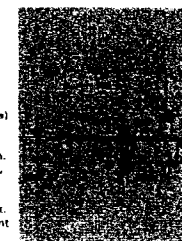
**33 339**  
Chassis pour combiné 3 trous.  
Montage en banquette technique (hors baignoire)  
Corps seul. Chassis avec plaque de montage à carrélier comprenant :  
- corps de mitigeur à cartouche céramique diam. 56 mm, embase de bac déverseur, passage de douchette  
- flexibles de raccordement fournis  
- bac de récupération des eaux de ruissellement.  
Éléments indissociables du châssis ne permettant pas un montage sur gorge. Sans façade.



**19 037**  
Mitigeur monocommande 3 trous Talentofil  
Montage en banquette technique  
A associer impérativement au châssis 33 340



**33 340**  
Chassis pour combiné 3 trous Talentofil.  
Montage en banquette technique (hors baignoire)  
Corps seul. Chassis avec plaque de montage à carrélier comprenant :  
- corps de mitigeur à cartouche céramique diam. 56 mm, embase de vidage/ampilissage (Talentofil), passage de douchette  
- flexibles de raccordement fournis  
- bac de récupération des eaux de ruissellement.  
Éléments indissociables du châssis ne permettant pas un montage sur gorge.



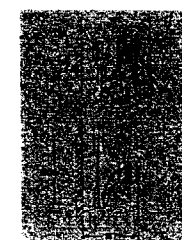
## Douche



**34005**  
Mitigeur thermostatique 1/2"  
Manette graduée avec sécurité à 38° C  
Économiseur d'eau  
Filtres et clapets anti-retour incorporés  
Raccords S à roses  
Entraxe 150 x 25 mm



**33577**  
Mitigeur monocommande 1/2"  
Raccords S à roses  
Entraxe 150 x 25 mm



## Façade



**19 538**  
Façade pour mitigeur monocommande encastré 1/2"  
Sans inverseur  
Inverseur automatique  
A associer à un corps encastré 33 961



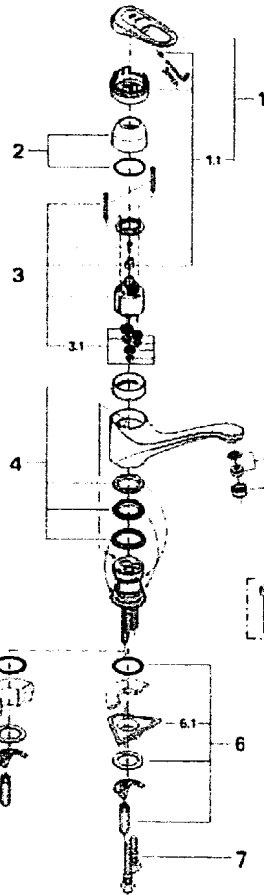
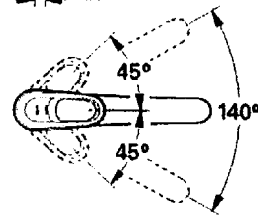
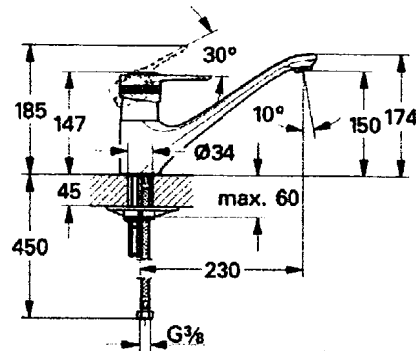
**19 537**  
Façade pour mitigeur monocommande encastré 1/2"  
Sans inverseur  
A associer à un corps encastré 33 962



GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	CAP	Installateur Sanitaire	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	Analyse d'une situation professionnelle	Coeff.	4
SECTEUR 8 - BATIMENT			Epreuve	EP 1	Ecrite	3 h			

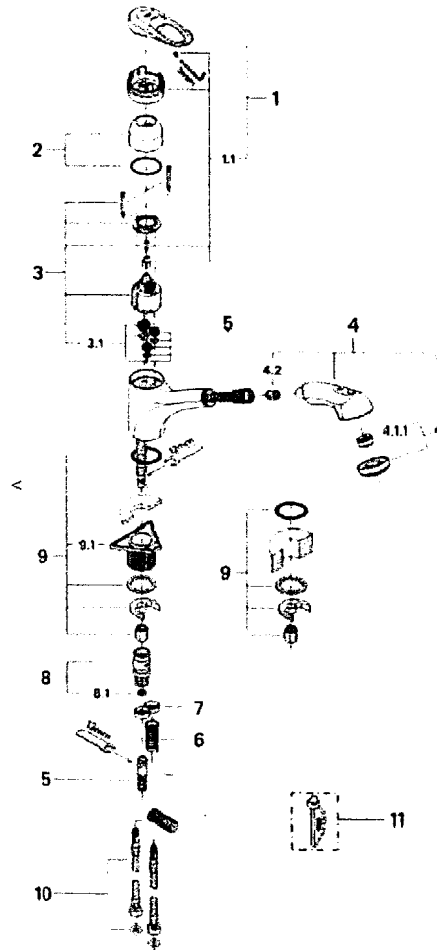
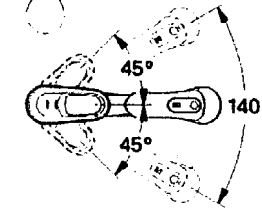
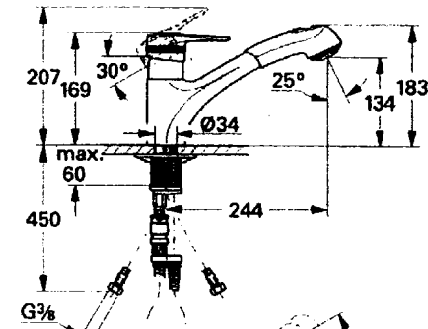
40555

**EUROPLUS 33 930 Mitigeur monocommande d'évier**



	Désignation	Réf. 33930
1	Levier	46 415
1.1	Fixation de levier	46 416
2	Capot de cartouche	46 427
3	Cartouche	46 048
3.1	Sachet de joints	46 209
4	Joints de bec	46 429
5	Mousseur M24 x 1 IA	13 929
5.1	Garniture de mousseur M22+24 IA	45 002
6	Fixation rapide	46 193
6.1	Plaque de renfort	05 334
7	Flexible alimentation	45 484

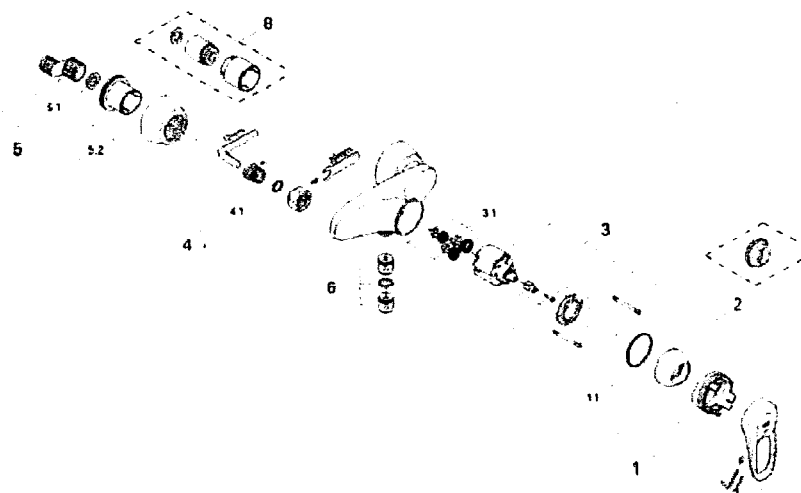
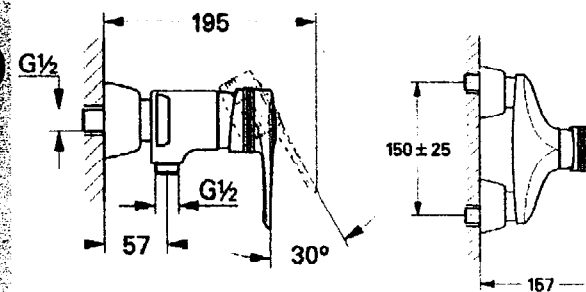
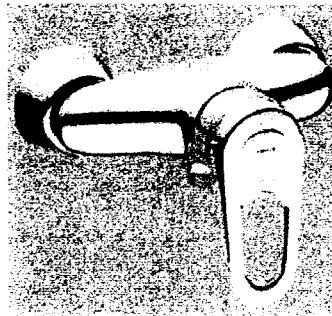
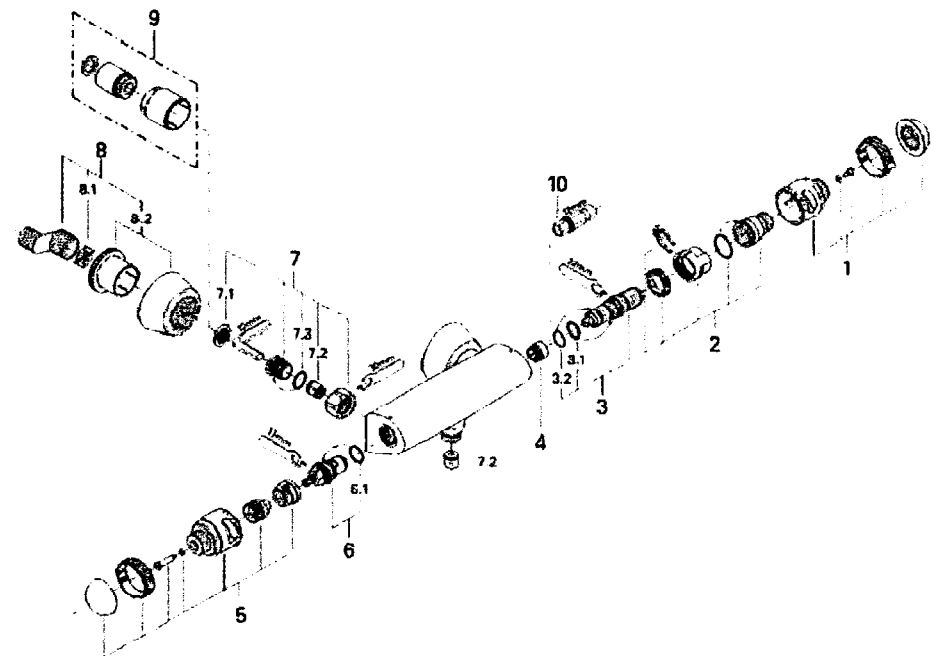
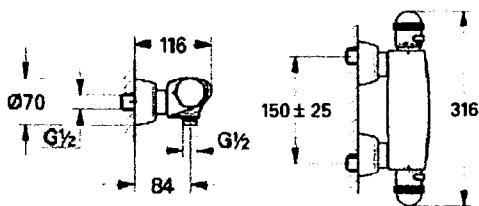
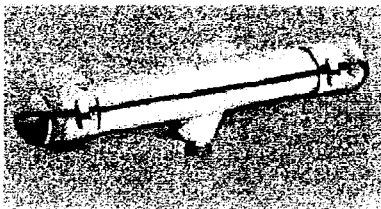
**EUROPLUS 33 933 Mitigeur monocommande d'évier**



Rep.	Désignation	Réf. 33 933
1	Levier	46 415
1.1	Fixation de levier	46 416
2	Capot de cartouche	46 427
3	Cartouche	46 049
3.1	Sachet de joints	46 209
4	Douchette d'évier	46 312
4.1	Diffuseur	46 313
4.1.1	Garniture de mousseur	46 314
4.2	Clapet de non-retour	08 565
5	Flexible métal 1/2xM15x1 1500	46 092
6	Ressort de rappel	07 240
7	Guide ressort de flexible	04 174
8	Raccord rapide	46 315
8.1	Joint torique Ø10 x Ø2,2	00 575
9	Fixation rapide	46 337
9.1	Plaque de renfort	05 469
10	Flexible alimentation	45 830

40555

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	CAP	Installateur Sanitaire	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	Analyse d'une situation professionnelle	Coeff.	4
SECTEUR 8 - BATIMENT			Epreuve	EP 1	Ecrite	3 h		Dossier ressource	Feuille



Repère	Désignation	Référence		
1	Poignée glissée	47 544 IP	7	Clapet de non-retour + écrou
2	Écrou de réglage + bague de butée	47 438	7.1	Filtre à impuretés
3	Thermostatement à cre 3/8	<b>47349</b>	7.2	Clapet de non-retour
3.1	Joint torqué Ø15 x Ø2,5	00 123 00M	7.3	Joint torqué Ø17 x Ø2
3.2	Joint torqué 16 x 1,25	01 225 00M	8	Raccord S à rosace
4	Siège	02 406	8.1	Joint fibre Ø24 x Ø15 x 2,5
5	Poignée d'arrêt	47 546 IP	8.2	Rosace
6	Tête céramique Carborur 1/2	45 346		<b>Accessoires</b>
6.1	Joint torqué Ø19,2 x Ø1,7	02 924 00M	9	Allonge 30 mm
			10	Broche 6-pans m/le 14mm

Repère	Désignation	Référence 33577		
1	Levier	46 415 IP	5	Raccord S à rosace
1.1	Fixation de levier	46 416 IP	5.1	Joint fibre Ø24 x Ø15 x 2,5
2	Capot de cartouche	46 417	5.2	Rosace
3	Cartouche	46 050	6	Clapet de non-retour
3.1	Sachet de joints	46 209		<b>Accessoires</b>
4	Écrou prisonnier	45 044	7	Limiteur de température
4.1	Joint torqué Ø15 x Ø2	03 119 00M	8	Allonge 30 mm

40555

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	CAP	Installateur Sanitaire	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	Analyse d'une situation professionnelle	Coeff.	4
SECTEUR 8 - BATIMENT			Epreuve	EP 1	Ecrite	3 h	Dossier ressource	Feuille	14 / 15

## DISPOSITIONS GENERALES

### ARTICLE 4 - DEFINITION DU BRANCHEMENT

Le branchement comprend, depuis la canalisation publique, en suivant le trajet le plus court possible :

- la prise d'eau sur la conduite de distribution publique,
- le robinet d'arrêt sous bouche à clé,
- la canalisation de branchement située tant sous le domaine public que privé,
- le robinet avant compteur,
- le regard ou la niche abritant le compteur, le cas échéant,
- le compteur,
- un dispositif de protection contre les retours d'eau adapté (clapet antiretour pour les particuliers, disconnecteur ou autre pour les industriels et abonnés présentant un risque particulier), ce dispositif faisant fonction également de purge,
- un robinet d'arrêt permettant de couper l'eau dans l'installation intérieure de l'abonné (recommandé par le Service des Eaux),
- un réducteur de pression, éventuellement.

Les installations intérieures de l'abonné commencent inclusivement à partir du joint de sortie du compteur.

### BRANCHEMENTS, COMPTEURS ET INSTALLATIONS INTERIEURES

#### ARTICLE 13 - MISE EN SERVICE DES BRANCHEMENTS ET COMPTEURS

La mise en service du branchement ne peut avoir lieu qu'après paiement au Service des Eaux des sommes éventuellement dues pour son exécution, conformément à l'article 20 ci-après. Les compteurs sont posés et entretenus en bon état de fonctionnement et d'étanchéité par le Service des Eaux. Le compteur doit être placé en propriété et aussi près que possible des limites du domaine public de façon à être accessible facilement et en tout temps aux agents du Service des Eaux. Si la distance séparant le domaine public des premiers bâtiments de l'abonné est jugée trop longue par le Service des Eaux, le compteur doit être posé dans une niche ou un regard. Si le compteur est placé dans un bâtiment, la partie du branchement située dans ce bâtiment en amont du compteur doit rester accessible, afin que le Service des Eaux puisse s'assurer à chaque visite qu'aucun piquage illicite n'a été effectué sur ce tronçon de conduite. Le type et le calibre des compteurs sont fixés par le Service des Eaux compte tenu des besoins annoncés par l'abonné, conformément aux prescriptions réglementaires relatives aux instruments de mesure. Si la consommation d'un abonné ne correspond pas aux besoins qu'il avait annoncés, l'une des parties peut proposer à l'autre la signature d'un avenant à la demande d'abonnement portant remplacement du compteur par un matériel adapté aux nouveaux besoins de l'abonné. L'opération s'effectue aux frais de l'abonné. L'abonné doit signaler sans retard au Service des Eaux tout indice d'un fonctionnement défectueux du branchement et du compteur. De même, en cas de modification dans l'affectation des locaux ou de l'usage de l'eau (usages sanitaires et alimentaires, usage technique, usage professionnel), l'abonné doit prévenir le Service des Eaux afin que la protection sanitaire du réseau de distribution soit adaptée aux nouveaux usages.



## EXTRAIT DU REGLEMENT DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU

### ARTICLE 14 - INSTALLATIONS INTERIEURES DE L'ABONNE - FONCTIONNEMENT - REGLES GENERALES

Tous les travaux d'établissement et d'entretien de canalisations après le compteur sont exécutés par les installateurs particuliers choisis par l'abonné et à ses frais. Le Service des Eaux est en droit de refuser l'ouverture d'un branchement ou de suspendre la fourniture de l'eau si les installations intérieures sont susceptibles de nuire au fonctionnement normal de la distribution. L'abonné est seul responsable de tous les dommages causés à la Collectivité ou aux tiers tant par l'établissement que par le fonctionnement des ouvrages installés par ses soins.

Tout appareil qui constituerait une gêne pour la distribution ou un danger pour le branchement, notamment par coup de bélier, doit être immédiatement remplacé sous peine de fermeture du branchement. En particulier, les robinets de puisage doivent être à fermeture suffisamment lente pour éviter tout coup de bélier. A défaut, le Service des Eaux peut imposer un dispositif antibélier.

Conformément à la réglementation sanitaire, les installations intérieures d'eau ne doivent pas être susceptibles, du fait de leur conception ou de leur réalisation, de permettre, à l'occasion de phénomènes de retour d'eau, la pollution du réseau public d'eau potable par des matières résiduelles, des eaux nocives ou toute autre substance non désirable.

Lorsque les installations intérieures d'un abonné sont susceptibles d'avoir des répercussions nuisibles sur la distribution publique ou de ne pas être conformes aux prescriptions de la réglementation sanitaire, le Service des Eaux, la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales ou tout organisme mandaté par la Collectivité peuvent, en accord avec l'abonné, procéder à leur vérification. En cas d'urgence ou de risque pour la santé publique, ils peuvent intervenir d'office.

Pour éviter les préjudices qui peuvent résulter des ruptures de tuyaux notamment pendant l'absence des usagers, les abonnés peuvent demander au Service des Eaux, avant leur départ, la fermeture du robinet sous bouche à clé à leurs frais (dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 22).

### ARTICLE 15 - INSTALLATIONS INTERIEURES DE L'ABONNE - CAS PARTICULIERS

Tout abonné disposant à l'intérieur de sa propriété de canalisations alimentées par de l'eau ne provenant pas de la distribution publique (puits, forage, pompage dans une retenue) doit en avvertir le Service des Eaux. Toute communication entre ces canalisations et la distribution intérieure après compteur est formellement interdite.

Dans les cas de branchements desservant des installations utilisant l'eau à des fins non domestiques et comportant des risques de contamination pour le réseau, le Service pourra prescrire la mise en place à l'aval immédiat du compteur d'un dispositif antiretour bénéficiant de la marque NF Antipollution ou agréé par l'autorité sanitaire. Ce dispositif sera installé aux frais de l'abonné qui devra en assurer la surveillance et le bon fonctionnement.

40555

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	CAP	Installateur Sanitaire	SESSION 2004	Code	Forme	Durée	Analyse d'une situation professionnelle	Coeff.	4
SECTEUR 8 - BATIMENT			Epreuve	EP 1	Ecrite	3 h	Dossier ressource	Feuille	15 / 15